



Non présence au tribunal

Par **lolou59**, le **06/01/2015** à **15:19**

Bonjour à tous

J'ai porté plainte ocntre mon ex conjoint pour harcèlement moral. Textos, mails, visite a mon domicile, appels au travail. Harcèlement sur ma famille et mes amis. Bref que du bonheur. Au bout d'un an et demi de plainte et de main courante, il est enfin convoqué au tribunal. J'ai été informé par le commissariat en charge du dossier de ce fait. Je n'ai eu aucun convocation.

Je n'y suis pas allée.

Je ne souhaitais pas me retrouver avec lui. Et je n'ai plus les moyens de me payer un avocat. J'en ai déjà eu pour 1400 euros pour une procedure au jaf qui n'a rien donner de plus...puisque pas de pénal.

Monsieur lui a l'aide juridique, c'est tellement plus facile...

Mais la j'ai un doute que me met mon entourage. Est ce que ca change quelque chose ?

Va t-il quand meme etre puni ?

Je n'ia pas demander de dommages et interets, juste la paix. De toute facon il est insolvable.

Si vous savez m'aider. Merci beaucoup